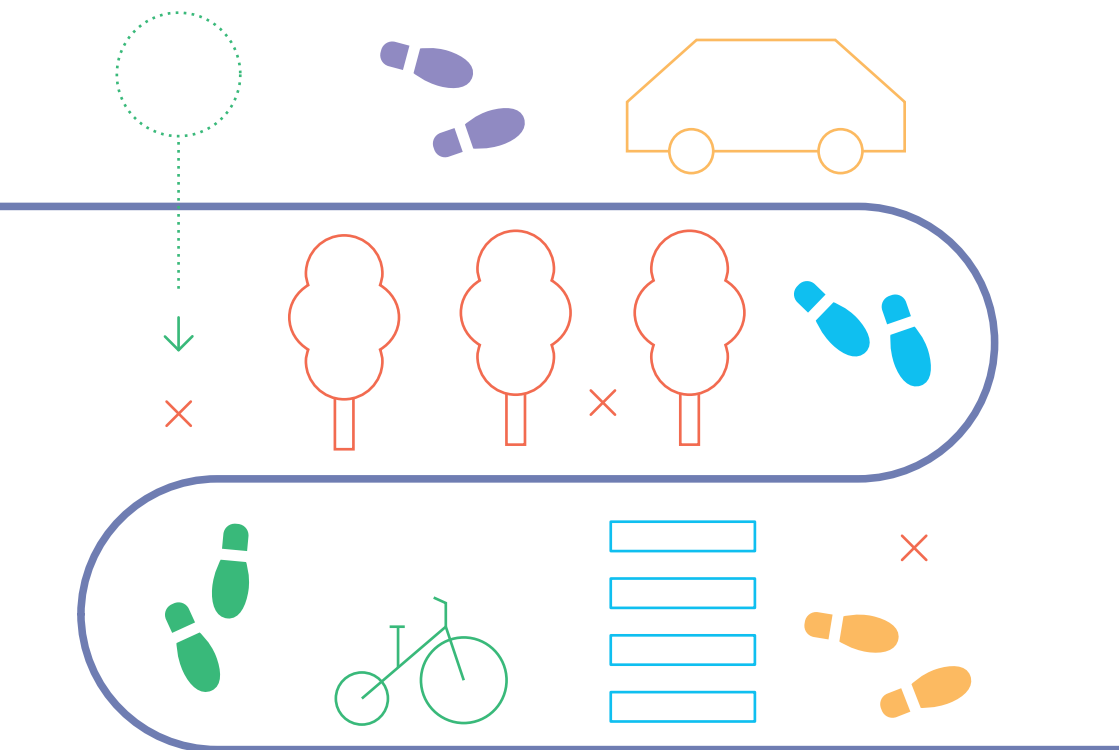




Des nouvelles du Plan de mobilité scolaire

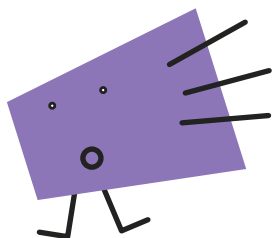
Collèges de Bourg-en-Lavaux
2026



Commune de
Bourg-en-Lavaux

La mobilité
d'avenir





Madame, Monsieur,

En novembre 2024, vous avez rempli un questionnaire portant sur le chemin de l'école de votre enfant. Vos nombreuses réponses ont été le point de départ du Plan de mobilité scolaire de Bourg-en-Lavaux. Nous sommes heureux de vous en présenter les résultats ainsi que quelques-unes des recommandations émises par l'ATE Association transports et environnement pour améliorer la sécurité et le plaisir des enfants sur le chemin de l'école.

L'espace public est conçu par et pour les adultes. L'enfant est le grand absent de l'aménagement. Pourtant, en Suisse, ce sont plus de 700'000 écoliers qui empruntent chaque jour le chemin de l'école. Une force joyeuse et dynamique qui mérite que l'on se préoccupe de sa sécurité !

Comment un enfant mesurant moins de 1m20 peut-il se déplacer en sécurité dans un environnement où la signalisation est à hauteur d'adulte,

où sa visibilité est masquée par de multiples obstacles et où la voiture a pris le pas sur les autres mobilités ? Bouger, marcher, pédaler, quoi de plus naturel lorsque l'on est un enfant ? Mais se déplacer au milieu des voitures, des bus imposants, des camions, des motos et des vélos pressés, c'est une autre histoire...

Un Plan de mobilité scolaire vise justement à intégrer les besoins spécifiques des enfants dans l'aménagement en particulier sur le trajet de l'école. Les remarques et les observations des parents et des élèves constituent le point de départ de cette démarche.

Nous vous remercions vivement d'avoir participé à cette enquête et de contribuer ainsi à rendre le chemin de l'école plus sûr et plus agréable.

Emilie Roux
ATE Association transports et
environnement

Chères et chers parents,

Se déplacer en toute sécurité à tout âge à Bourg-en-Lavaux

Bourg-en-Lavaux a une topographie compliquée : beaucoup de pente, des chemins escarpés, des murs qui rendent les routes étroites et bouchent la visibilité, des parcours sans trottoirs. De nombreux quartiers et hameaux n'ont pas été planifiés en pensant aux intérêts des piétonnes et piétons. Ils sont aussi mal desservis par les transports publics. Qui plus est, Bourg-en-Lavaux subit beaucoup de travaux, publics et privés, qui impactent la qualité de vie et les déplacements à pied.

Consciente de l'importance de la sécurité et désireuse d'encourager la mobilité douce, mais aussi de garantir le droit fondamental des enfants à l'autonomie sur le chemin de l'école garanti par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Municipalité agit. Etant donné que les enfants en âge scolaire, notamment les plus jeunes, sont particulièrement vulnérables dans l'espace public, elle a commandé un Plan de mobilité scolaire, avec l'accord unanime du Conseil communal. Il a été élaboré avec les premiers concernés : les parents, les enseignant-es... et bien sûr les enfants eux-mêmes. Les endroits problématiques ont ensuite été inspectés par des spécialistes, qui se sont mis « à hauteur d'enfant ». Les constations et recommandations de ce plan mobilité sont présentées dans ce journal.

La Municipalité a mis en œuvre les premières recommandations sans attendre, notamment une extension des zones 30 à presque tous les quartiers résidentiels. Elle est aussi très attentive à la sécurité des piétons dans le contexte des travaux (gare de Cully, hôpital de Lavaux, chantiers privés aux abords des écoles et arrêts de bus scolaire) et adapte les dispositifs de protection à chaque phase de chantier.

Mais nous comptons aussi sur la population pour garantir la sécurité de toutes et tous. Les parents ont un rôle crucial, notamment en nous signalant rapidement tout endroit problématique (notamment à proximité des chantiers) ou en renonçant autant que possible à la pratique des « parents-taxis ».

La Municipalité remercie toutes les personnes qui contribuent à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et vous souhaite une bonne lecture.

Jean Christophe Schwaab
Municipal en charge de la mobilité

Les étapes du Plan de mobilité scolaire

1 Enquête de mobilité

Novembre 2024

Une enquête de mobilité a été menée auprès des enfants, des parents et du corps enseignant via des questionnaires.

2 Bilan

Avril 2025

L'ATE a présenté au groupe d'accompagnement le bilan de l'enquête de mobilité illustrant les habitudes de mobilité des élèves.

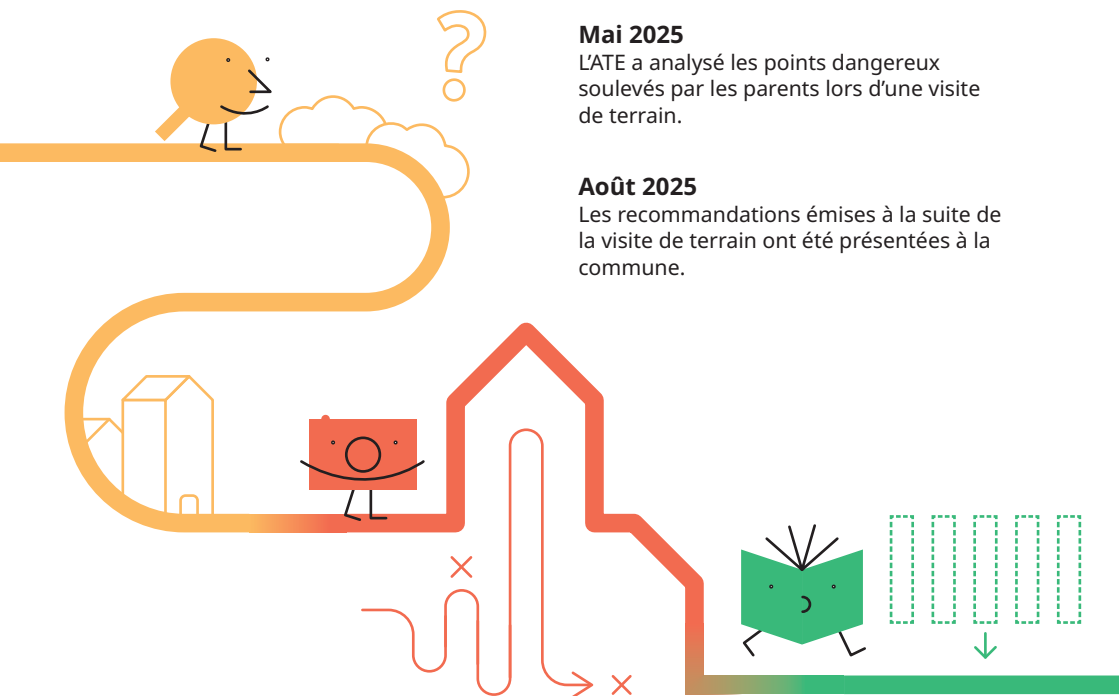
3 Visite et recommandations

Mai 2025

L'ATE a analysé les points dangereux soulevés par les parents lors d'une visite de terrain.

Août 2025

Les recommandations émises à la suite de la visite de terrain ont été présentées à la commune.



4 Informations et sensibilisation

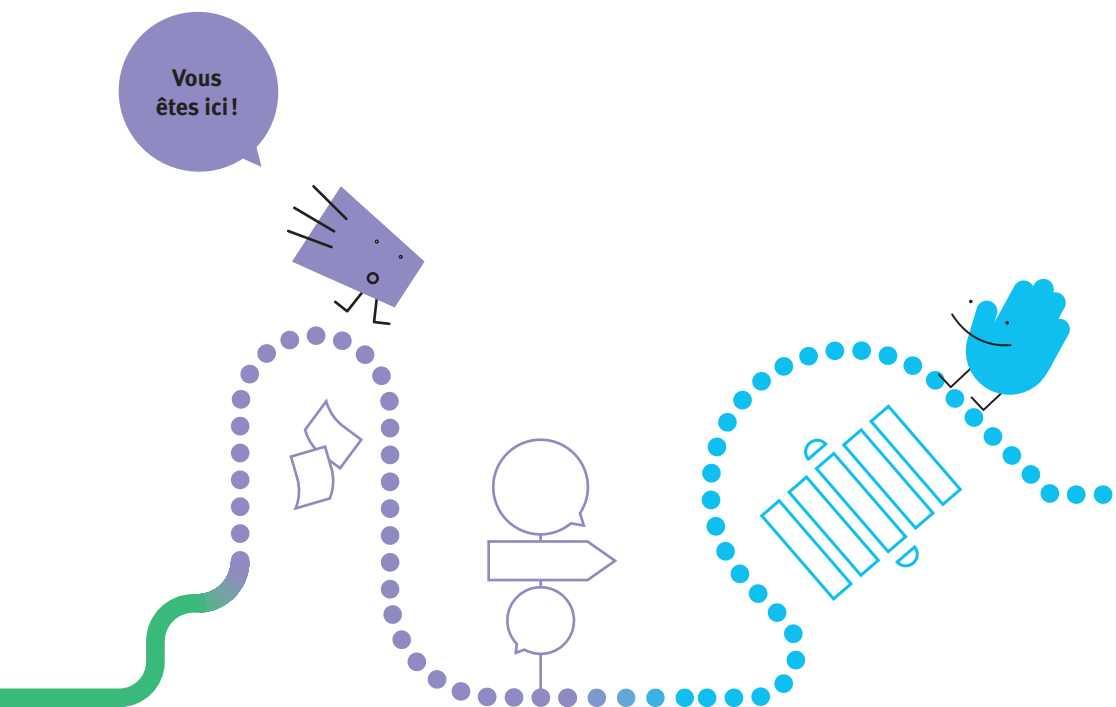
Rentrée scolaire 2026/2027

Distribution du journal d'information aux parents.

5 Suivi et évaluation

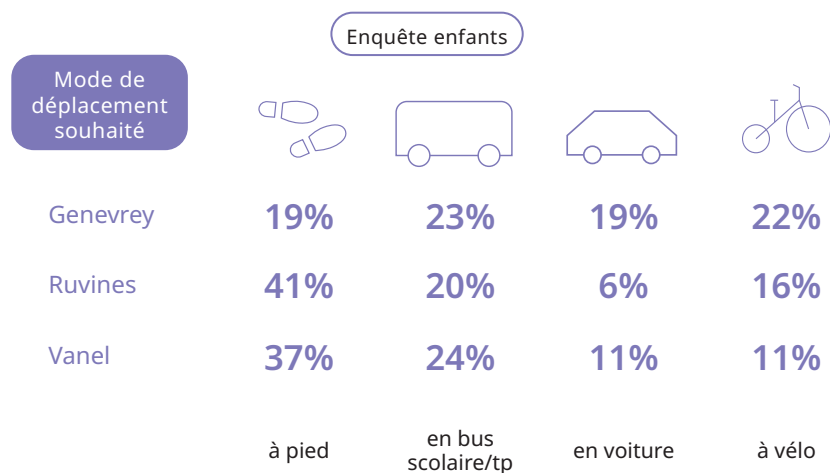
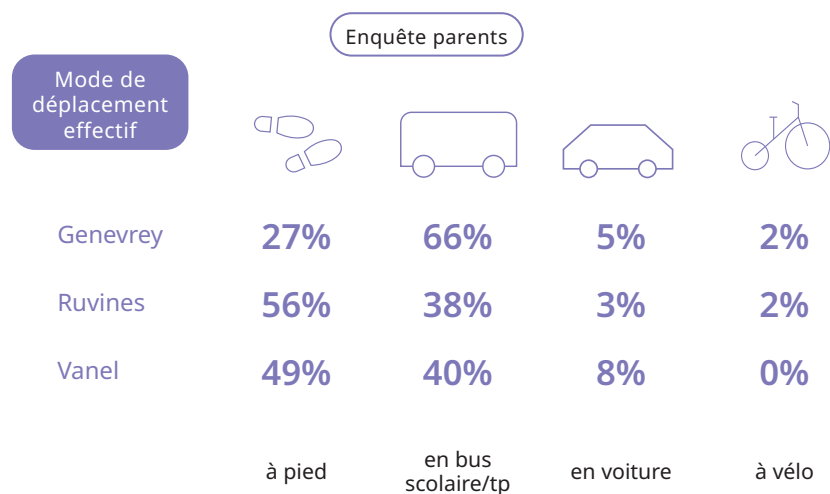
Et après...

La Commune analyse et priorise les mesures à mettre en place à court, moyen ou long terme, afin d'améliorer la sécurité des élèves.



Mode de déplacement

La marche et le bus scolaire/transports publics sont les modes de déplacement utilisés par une la majorité des élèves des écoles de Bourg-en-Lavaux. Si les enfants pouvaient choisir leur mode de déplacement pour se rendre à l'école, un plus grand nombre s'y rendrait à vélo, alors que le bus scolaire/transports public n'a pas la cote.



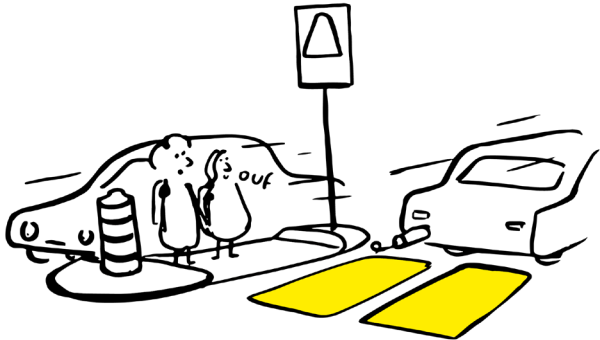
Sentiment de sécurité

La sécurité du chemin de l'école est perçue de manière différente entre les parents et les enfants. Selon les parents, les raisons principales du sentiment de danger sont le fort trafic automobile et le nombre de parents-taxis.

Parents	Sûr	Peu dangereux	Dangereux
Genevrey	39%	35%	26%
Ruvines	30%	51%	19%
Vanel	29%	38%	34%



Enfants	Sûr	Peu dangereux	Dangereux
Genevrey	74%	23%	3%
Ruvines	83%	15%	2%
Vanel	83%	6%	12%



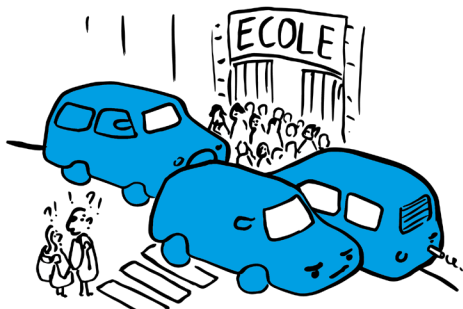
Parents-taxis attention danger !

Une part importante des parents amène son ou ses enfants en voiture parce que l'école est sur le chemin du travail ou des activités. Une solution qui peut paraître pratique, mais qui entraîne souvent des situations de danger pour les autres élèves, mais pas que.

Les manœuvres et le stationnement en dehors des cases de parking masquent la visibilité des enfants. Le trafic automobile augmente aux abords de l'école provoquant également un air plus pollué aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

On ne le répétera jamais assez, les parents-taxis représentent une charge de trafic supplémentaire et un réel danger aux abords des écoles.

Alors, chers parents, prenez le temps et privilégiez la marche ou le vélo pour aller à l'école. Votre enfant acquerra de bons comportements tout comme de nouvelles compétences et vous contribuerez à rendre le chemin de l'école plus sûr pour tout le monde, tout en restant en forme.



Si vous conduisez exceptionnellement votre enfant à l'école, privilégiez les places de stationnement un peu plus éloignées de l'école afin de vous parquer en toute tranquillité.

Marcher pour la santé !

Selon le sondage, 73% des trajets effectués en voiture durent moins de 5 minutes ! Ces parcours pourraient facilement être effectués à pied ou à vélo, un plus pour l'environnement, la sécurité aux abords des écoles et surtout la santé des élèves.

En effet, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une activité physique de 60 minutes par jour est recommandée pour les jeunes entre 5 et 17 ans, pour lutter contre la sédentarité et les maladies cardiovasculaires. Se rendre à l'école en marchant contribue à atteindre cet objectif !

Zone 30 quel comportement?

Plusieurs rues par lesquelles les enfants cheminent se trouvent en zone 30. Quel comportement adopter ?

Dans la zone 30:



Les piéton·nes ne sont pas prioritaires et il n'y a pas obligatoirement de passage pour piétons*.



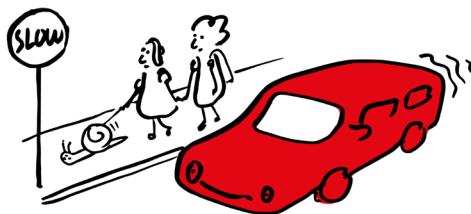
Les piéton·nes peuvent ainsi traverser partout. Il est important d'observer attentivement la circulation et de s'assurer d'être bien visible pour les véhicules.



Les automobilistes doivent circuler à une **vitesse limitée** et la **priorité de droite** s'applique.



Les automobilistes doivent **rester attentifs aux piéton·nes** et leur **permettre le passage** si elles et ils en manifestent l'intention.



* Pourquoi n'y a-t-il pas de passages pour piétons en zone 30 ?

Car les piéton·nes ont le droit de traverser partout, ce qui oblige les automobilistes à plus de vigilance. Bien qu'ils ne soient pas prioritaires, les piétons sont ainsi encouragés à traverser où elles et ils se sentent le plus en sécurité et où les automobilistes peuvent les voir. Par exemple, là où le marquage au sol est rouge ou la chaussée est rétrécie.

Les passages pour piétons peuvent toutefois être maintenus dans quelques cas particuliers aux abords des écoles ou des EMS, selon l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre.

Mesures mises en place

Site scolaire du Genevrey

Les marquages pour les bus scolaires, du passage piétons et des places de stationnement ont été refaits, ainsi que ceux de la dépose-minute des élèves. Une courbe de marquage pour l'accès à l'école a été peinte.



Sur le pont de la Jamaire, il y a désormais un marquage avec le triangle « Ecole ».



Nouvelles zones 30 km/h dans les Hauts

La plupart des quartiers résidentiels des Hauts de la commune seront en zone 30. Les abords de la gare de Grandvaux/Route de la Trossière seront une zone de rencontre (« zone 20 »). Les « totems » sont presque tous installés. Malheureusement, certains hameaux forains (p. ex. les Auges) ne peuvent légalement pas être mis en zones 30, car ils sont considérés comme étant « hors localité » par le Canton. A la place, la Commune étudie des aménagements pour modérer le trafic.

Pedibus & Vélobus

Face à la problématique des parents-taxis, les systèmes d'accompagnement du Pedibus et du Vélobus sont une solution: ludique pour les enfants et gain de temps pour les parents, le tout en sécurité !

Aller à l'école avec ses ami-es, sous la conduite d'un parent, c'est la solution joyeuse, saine et sûre qu'offre le Pedibus. Du temps gagné pour les parents et des trajets à pied garantis, avec le Pedibus, on est tou-t'es gagnant-es !

Nous vous aidons et répondons à vos questions !

www.pedibus.ch

Pour initier de nouveaux trajets à vélo avec les enfants de votre quartier, créez un Vélobus !

Pour cela, vous pouvez contacter l'ATE qui vous dispensera de précieux conseils.

www.velobus.ch

Contact et informations

Coordination Pedibus Vaud

Tél. 076 330 83 58

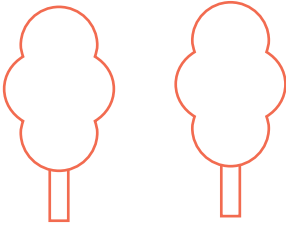
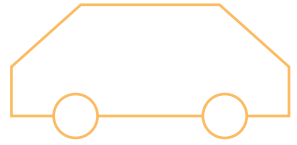
vaud@pedibus.ch

Plus d'informations :



Plus d'informations:





Vous trouverez des informations
sur le Plan de mobilité scolaire sur :
www.ate.ch/plan-mobilite-scolaire

Vous avez des questions, des
suggestions, contactez-nous :
pms@ate.ch

ATE Association transports et environnement
www.ate.ch

Avec le soutien du



Fonds de
sécurité routière
FSR